



Dossier administratif du fonctionnaire

Par **Juan1904**, le **20/03/2022** à **12:06**

Bonjour,

En 2016 un enseignant est convoqué par son chef d'établissement et son inspecteur suite à une série d'écarts de la part de l'enseignant. Lors de l'entretien, il n'est pas accompagné et n'a pas droit à la parole. Il reçoit quelques semaines plus tard un courrier des RH du rectorat lui "rappelant à ses obligations professionnelles" et rappelant qu'il a été reçu par l'inspecteur et le chef d'établissement.

Ce document figure dans son dossier administratif au rectorat. Peut il en demander le retrait au regard où l'employeur ne l'a pas reçu en entretien contradictoire ?, en présence d'un représentant du personnel. Il ne lui a pas été signifié la présence de ce courrier dans son dossier administratif lorsqu'il l'a reçu par voie hiérarchique à l'époque.

Merci d'avance,